



**BUREAU DU 21 JANVIER 2025**  
**à CARENTAN-LES-MARAI** (*Saint-Côme-du-Mont*)

Secrétaire de séance : **Maryse LE GOFF**

**DÉLIBÉRATION**

**B 2025/02 Finances locales - Divers – Pôle « Biodiversité et ressources en eau » - Présentation des travaux d'aménagement d'une aire de stationnement en périphérie de la Réserve Naturelle Nationale du domaine de Beauguillot - Aménagement de deux parcelles jouxtant la Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot**

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 21 janvier 2025 à Carentan-les-Marais (Saint-Côme-du-Mont), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 15 janvier 2025 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

**Étaient présents :**

***Avec voix délibérative***

*Pour le Conseil régional*

Pascal **MARIE**, Marianne **ROZET**, Pierre **VOGT**

*Pour les Conseils départementaux*

Hedwige **COLLETTE**, Benoît **FIDELIN**, Maryse **LE GOFF**, Martine **LEMOINE**, Hervé **MARIE**, Patrick **THOMINES**

*Pour les communes*

Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Aurélien **MARION** (Apperville), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle), Gérard **TAPIN** (Marchésieux), Valérie **TORTEL** (Gorges)

**Étaient excusés :**

*Pour le Conseil régional*

**JEAN** Antoine, Valérie **LAISNEY** Florence **MAZIER**

*Pour les Communautaires*

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche)

*Pour les communes*

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise)

**Étaient également présents :**

*Pour le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin*

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Nicolas **FILLLOL**, Joëlle **RIMBERT**, Arnaud **FEREY**

**Soit un quorum de 16 membres sur 23.**



**B 2025/02 Finances locales - Divers – Pôle « Biodiversité et ressources en eau » - Présentation des travaux d'aménagement d'une aire de stationnement en périphérie de la Réserve Naturelle Nationale du domaine de Beauguillot - Aménagement de deux parcelles jouxtant la Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot**

Une délibération prise au Comité syndical du 19 novembre 2024 autorisait le Président du Parc à déposer une demande de financement « Fonds vert » pour l'acquisition et l'aménagement des parcelles ZM10 et ZM11 proches de la RNN du Domaine de Beauguillot, en vue d'aménager une aire de stationnement d'une trentaine de véhicules à proximité du cheminement d'accès.

Le dossier a reçu un avis favorable et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

**Montant des acquisitions et des travaux :**

Désignation	Montant
Acquisition des Parcelles ZM10 et ZM11	25 000 € TTC
Frais associés	3 600 € TTC
Travaux de débroussaillage, clôture et signalétique	8 900 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>37 500 €</b>

**Plan de financement prévisionnel :**

- Fonds vert (80 %) : 30 000 €.
- Département de la Manche (20 %) : 7 500 €

Or il avait été convenu de présenter au Bureau du Parc l'ensemble du projet, détaillant l'ensemble des coûts d'acquisition et d'aménagement.

Après négociation le prix de vente des 2 parcelles a été réévalué à 15 000 € TTC.  
Les frais associés sont de l'ordre de 2 000 €.

Denis LETAN, directeur du Parc a reçu ce jour un devis avec les propositions suivantes pour les aménagements :

- 3 000 € HT pour l'abattage et l'évacuation des cyprès en bord de route (*au lieu de 6 000 € HT annoncé dans le rapport de séance*)
- 15 000 € HT pour l'aire de stationnement (décaissement, pose de géotextile, remblai, pose mélange terre pierre, nivellement) (*au lieu de 20 000 € HT annoncé dans le rapport de séance*)
- 6 000 € HT pour la clôture et la signalétique.

Le montant total des travaux est donc de l'ordre de 24 000 € HT (*au lieu de 32 000 € HT annoncé dans le rapport de séance*), s'ajoutant au 17 000 € TTC d'acquisition et de frais liés à cette acquisition.

Jean-Marie POULAIN précise qu'un entrepreneur situé sur la commune de Carentan-les- Marais, effectue des prestations de coupe d'arbres et de terrassement. Un devis va lui être demandé.

Marianne ROZET souhaiterait que des aménagements spécifiques pour le stationnement des vélos soient prévus.

En 2025 la priorité sera l'abattage des cyprès. Les travaux d'aménagement s'inscriront dans un cadre pluriannuel et seront entrepris lorsque l'ensemble des financements nécessaires seront obtenus.

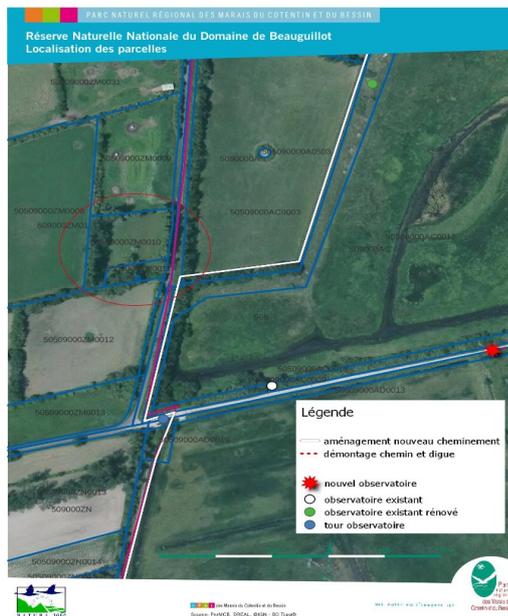
D'autre part la DREAL et la Communauté de communes de la Baie du Cotentin accompagneront le Parc dans la procédure réglementaire afférent à ce projet, au regard des enjeux sur le site concerné. (Loi « Littoral », « espace proche du rivage »...)



# MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

## Le Bureau du Parc après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'opération.
  - **AUTORISE** le président à signer l'ensemble des documents afférents au dossier, dont ceux liés à l'acquisition des parcelles.
- ADOPTÉ à l'unanimité**



Pour extrait certifié conforme  
Transmis en préfecture le 7 février 2025

**Benoît FIDELIN**  
Président du Parc naturel régional  
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS  
DU COTENTIN ET DU BESSIN  
3 Village Ponts d'Orve - BP 137  
Saint-Denis-du-Mesnil  
50500 CARENTAN-LES-MARAISS  
Tél. 02 33 71 61 90 / info@parc-cotentin-bessin.fr

Accusé de réception en préfecture  
050-255002552-20250121-DELIB\_B2025\_02-DE  
Date de télétransmission : 07/02/2025  
Date de réception préfecture : 07/02/2025